



PÊCHE D'HIVER 2025

IMPORTANT

Rassemblement des pêcheurs à 8h00 précises dans le bâtiment pour prise de décisions le 18 janvier 2025

**La pêche d'hiver se déroulera sur 5 week-ends, le samedi et/ou le dimanche de 8h30 à 17h, à partir du :
SAMEDI 11 JANVIER 2025 JUSQU'AU DIMANCHE 09 FEVRIER 2025**

Seules les conditions atmosphériques catastrophiques pourraient modifier ce calendrier. Dans ce cas, la Section Pêche vous en avisera immédiatement. Les conditions de pêche sont identiques à celles de 2024

QUELQUES RAPPELS

Pour pratiquer la pêche d'hiver, il faut impérativement respecter les deux conditions suivantes :

- | | |
|---|---|
| 1. Acquitter la carte « spéciale Hiver » à : 50 € pour les OD et AD
65 € pour les extérieurs | |
| 2. Acquitter la carte annuelle printemps à : 52 € pour les OD et AD
80 € pour les extérieurs | et La carte Carnassier à : 27€ pour les OD et AD
37€ pour les extérieurs |

Pour les OD en contrat d'apprentissage – Carte Annuelle à 30€ et Carte Journalière à 4€

Paiement uniquement par chèque bancaire.

Cette pêche se pratique à une seule ligne par pêcheur – L'amorçage (granules, etc...) est **FORMELLEMENT INTERDIT**

Seuls sont autorisés :

- Le lancer avec tous leurres mécaniques,
- Le vif (*sauf poisson rouge et perche Arc-en-Ciel*),
- Le poisson mort, ENTIER
- Les invités ne sont autorisés qu'à partir du 2^{ème} week-end, le 1^{er} étant réservé exclusivement aux ouvriers et ayants droits ayant acquitté la carte annuelle ainsi qu'aux extérieurs sous tutorat. Les cartes sont à prendre sur place, avant de pratiquer l'activité, auprès des membres de la section pêche.

Les invités sont autorisés pour une participation de :

- ⇒ 16 Euros pour le 2^{ème} week-end
- ⇒ 14 Euros pour le 3^{ème} week-end
- ⇒ 13 Euros pour le 4^{ème} week-end
- ⇒ 11 Euros pour le 5^{ème} week-end

QUELQUES RECOMMANDATIONS

- ♣ Les Black Bass sont à remettre systématiquement à l'eau
- ♣ La section pêche vous demande de faire tout votre possible pour remettre à l'eau dans de bonnes conditions tout brochet inférieur à 55 cm et tout sandre inférieur à 50 cm
- ♣ Une fiche de contrôle doit être remplie pour chaque journée de pêche et pour chaque pêcheur y compris les invités
- ♣ En cas d'absence de responsable de la section pêche, les cartes invités et les cartes journalières devront être déposées dans la boîte aux lettres du garage **AVANT TOUTE ACTION DE PECHE** accompagnées du chèque correspondant.
- ♣ Prises maximums autorisés, par jour et par carte : **1 brochet ou 1 sandre + 1 truite + 2 perches (ou 2 truites + 2 perches)**

LA PECHE DEBUTERA LE SAMEDI 11 JANVIER 2025 IMMEDIATEMENT APRES L'ASSEMBLEE GENERALE

Un apéritif sera servi à 12h00, la pêche reprenant à 14h00

Les lignes sont sorties de l'eau entre 12 et 14 heures